

NÉGOCIATIONS SUR LES SALAIRES 2026 : RÉSULTATS EN DEMI-TEINTE

Les NAO sur les salaires se sont conclues par un accord ce 25 février.

Les organisations syndicales CGT et FO ont signé cet accord qui prévoit :

- > **Une augmentation des salaires de 1 % avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2026.**
- > **Une augmentation de la prime de vacances de 50 €, qui passe ainsi à 900 €**
- > **Des améliorations sur la prime d'ancienneté: celle-ci s'appliquera dès la 2^{ème} année. Avec 1 % pour 2 ans d'ancienneté et 3 % à partir de la 3^{ème} année (comme actuellement). Puis, à partir de 17 ans, la prime d'ancienneté sera de 17 % du salaire. Actuellement il faut attendre 20 ans pour obtenir une prime correspondant à 16 % du salaire.**

Le déroulement de ces négociations a été marqué par des moments très tendus. D'abord parce que la DG Saica Pack France prétendait que les augmentations de salaires ont été supérieures à l'inflation. Affirmations sans fondements solides. Sur les 5 dernières années (2021-2025), le cumul des augmentations de salaires chez SPF juste rattrapé l'inflation qu'à la fin 2025 (voir graphique page suivante) et les salaires ont stagné face à la hausse des prix. À l'inverse, Saica répercute toutes les hausses du prix des papiers (qu'elle produit également) dans le prix des cartons, tout en augmentant ses marges. **En 2025, le résultat d'exploitation de SPF était de 53 millions d'euros (comme en 2024).**

Dans cette réunion, la DG a eu le toupet de remettre sur la table la prime d'homogénéisation de Toulouse et Beaulac (et oui, la DG est joueuse)... Cette prime, réservée aux ouvriers-employés est versée en même temps que la prime de vacances. Historiquement, les ouvriers percevaient une prime d'assiduité mensuelle. En 2002, celle-ci a été intégrée dans la prime de vacances. Aujourd'hui, la DG Saica voudrait remettre en cause cette prime d'homogénéisation, sous prétexte d'harmonisation avec les autres établissements. **On ne la laissera pas faire !** Pour l'heure, toujours pas d'harmonisation des grilles des salaires chez SPF.

Enfin, les salaires n'ont pas suivi l'évolution du SMIC.

Conséquence : nos salaires baissent en valeur et se rapprochent du salaire minimum, alors que le SMIC est le salaire minimum pour un salarié sans qualification particulière.

Comme les salaires ne sont pas indexés sur les prix, on assiste à un tassement des grilles des salaires.

Autre conséquence : dans les négociations, on en est réduit à courir après l'inflation pour ne pas perdre de pouvoir d'achat – et même cela est souvent refusé par les directions d'entreprises. Mais suivre l'inflation ne signifie pas que les salaires augmentent. Pour compenser ce phénomène, les primes se développent : « intéressement, participation, prime de partage de la valeur... ». Au détriment des augmentations de salaire. Ces primes, occasionnelles et souvent non cotisées,

dépendent du bon vouloir patronal et mettent les salariés en concurrence.

Les exonérations, incitent d'autant plus les entreprises à maintenir des salaires bas et à favoriser la sous-traitance (intérimaires). Les exonérations de cotisations sociales constituent aussi une trappe à bas salaires, car plus on est mal payé, plus les exonérations sur les cotisations sont importantes pour les entreprises! C'est aussi un manque à gagner pour la Sécurité sociale et réduit nos droits: accident du travail, maladie, licenciement, parentalité et retraites.

Pour la CGT, l'augmentation générale des salaires reste la principale revendication lors des NAO. La CGT Saica Pack France a finalement décidé de signer cet accord en raison de l'avancée obtenue sur la prime d'ancienneté. Cet accord est d'ores et déjà valide, la CGT étant majoritaire chez SPF jusqu'aux prochaines élections professionnelles en décembre 2027. Consciente que la hausse des salaires de 1% est loin d'être suffisante (soit une augmentation de 23€ pour un salaire de 2300€ brut), la CGT a voulu consolider le statut social des travailleurs de SPF et rattraper les autres salariés de la profession (David Smith et Smurfit) qui ont déjà une prime d'ancienneté à 18% pour 18 ans. Les salariés de SPF sont aussi en retard sur la prime de vacances par rapport à Smurfit par exemple qui atteint les 1280€.

Or compte tenu de la situation internationale, liée aux crimes d'agressions militaires, les prix de l'énergie flambent. Et avec eux tous les produits de consommation.

Dans ce contexte, la CGT réclamera à la DG une réunion de revoyure sur les salaires et les primes de transport.

L'amélioration de nos conquits sociaux dépend de notre nombre. En effet, il n'y a pas de droits sans syndicat, pas de syndicat sans syndiqué-e. Et là où la CGT est présente, les conditions sociales s'améliorent.

Pour être plus forts, organisons-nous syndicalement.

